

Administration municipale · Rue de la Valle 19 · 2738 Court

032 497 71 10

contact@court.ch · www.court.ch

Heures d'ouverture:

Lundi	10 h 30 - 12 h 00	Fermé
Mardi	10 h 30 - 12 h 00	15 h 30 - 18 h 30
Mercredi	10 h 30 - 12 h 00	15 h 30 - 17 h 00
Jeudi	10 h 30 - 12 h 00	15 h 30 - 17 h 00
Vendredi	10 h 30 - 12 h 00	Fermé

JOURNAL COMMUNAL

N° 1 | JUIN 2017

ÉDITORIAL

Notre nouveau journal communal



Chères lectrices, chers lecteurs,

Le Conseil municipal vous présente avec grand plaisir la première édition du « Journal communal » de la Municipalité de Court !

Lors de la dernière assemblée municipale, en décembre 2016, mes deux prédécesseurs ont suggéré qu'il serait judicieux que le Conseil municipal renseigne plus généreusement la population sur les dossiers en cours. Sensible à ces interventions, l'exécutif s'est attentivement penché sur la question.

Jusqu'à présent, des informations succinctes étaient sporadiquement diffusées par le biais de la Feuille officielle d'avis du district de Moutier, en sus des publications obligatoires. Bien que ce canal d'information ne soit pas contesté, l'idée d'un petit journal s'est très vite imposée. Si ce choix se veut sans prétention, il permet toutefois de dépasser le cadre officiel d'une feuille d'avis, en offrant par exemple la possibilité d'illustrer quelques articles et en accordant un brin de liberté à la mise en page.

Si ce journal apporte satisfaction à la population et qu'il réussit à combler le déficit d'information, il sera édité 2 fois par année et distribué sous forme de tout-ménage. Il permettra également de rappeler les deux assemblées municipales obligatoires de juin et de décembre. Naturellement un rappel d'assemblée serait incomplet en l'absence de son ordre du jour.

Dans cette première édition, nous avons souhaité donner la parole à Andrea Babey, directrice de la société Babey Création, basée à Saignelégier, à qui nous avons confié la mise en page de cette brochure, ainsi que la création de la nouvelle identité visuelle de notre commune.

Au travers de ce journal, vous découvrirez également un sujet concernant chaque Conseiller municipal. Une demie page est réservée à l'agenda du village, en particulier au programme des manifestations des sociétés locales, pour le semestre à venir.

J'espère que ce journal communal vous apportera pleine satisfaction et vous en souhaite d'ores et déjà bonne lecture.

*Jean-Luc Niederhauser
Maire de Court*



Conteneurs semi-enterrés



Au printemps 2015, la population courtisane s'est vue offrir la possibilité de se prononcer, par le biais d'un sondage, sur la collecte des déchets et sur l'implantation de conteneurs semi-enterrés pour les déchets ménagers. Le Conseil municipal estime que la participation a été satisfaisante, puisque 142 réponses ont été enregistrées, soit l'équivalent de près de 10 % de la population.

80 % des personnes s'estimaient favorables à l'implantation de conteneurs semi-enterrés et 76,9 % d'entre elles se disaient satisfaites des sites alors proposés. Les résultats de ce sondage ont démontré que la population était favorable à l'implantation de conteneurs semi-enterrés pour les déchets ménagers.

Fort de ce constat, le Conseil municipal a décidé d'introduire de tels conteneurs, tout en maintenant la taxe au prix actuel. Après vérification, il s'est avéré que le compte des déchets supportait cet investissement.

Selon l'expérience acquise dans d'autres localités, le manque à gagner dû aux incivilités (dépôt de sacs non taxés) est inférieur aux coûts générés par un système à puce ou à balance. Il s'agira toutefois de pratiquer une politique dissuasive, en procédant à des contrôles ponctuels et en amendant les fraudeurs.

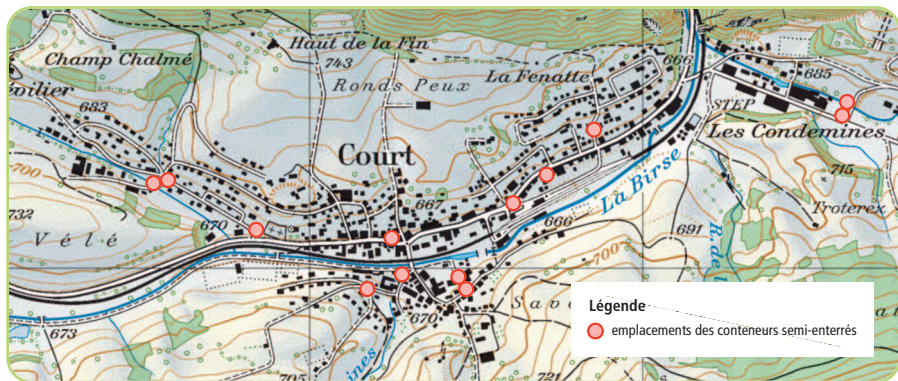
En séance du 2 mai 2016, le Conseil municipal a voté un crédit d'investissement de 91'630 francs. Les travaux de génie civil ont été attribués à l'entreprise F. Buchser. Pour les conteneurs à proprement parler, l'exécutif a opté pour la marque Sedrac et c'est l'entreprise Rolog Sàrl de Tavannes qui les a livrés.

Emplacements des conteneurs :

Rue de Mévilier (vieux stand)	2
Parking de l'église	1
Rue du Temple (rotonde)	1
Rue du Moulin	1
Rue des Sources (croisée)	1
Centre communal	2
Carrefour de la gare	1
Rue des Gorges (Poste)	2
Rue de la Fenatte	1
Chaluet (sous le viaduc A16)	2

Le permis de construire pour la pose des conteneurs a été délivré au mois de mars 2017 et est entré en force en avril 2017. **La mise en service des conteneurs est fixée au lundi 5 juin 2017.** À compter de cette date, les déchets urbains ménagers ne seront plus ramassés aux points de collecte. Les conteneurs 800 litres des entreprises, eux, subsisteront. Si un conteneur semi-enterré devait être plein, les autorités prient les usagers d'aller déposer leurs sacs dans un autre conteneur du village. À noter que les citoyens pourront déposer leurs déchets quand ils le souhaitent, à condition de respecter les heures de police (bruit).

*Bernard Leuenberger
Conseiller municipal en charge du
dicastère de l'hygiène publique*



ADMINISTRATION

Informations

NOUVEAU SITE INTERNET

Le nouveau site internet de la Municipalité de Court est en ligne : www.court.ch.

FÊTE DU VILLAGE – RESTRICTION DE CIRCULATION

Le périmètre de la fête du village sera fermé à la circulation **du vendredi 23 juin dès 18 heures au dimanche 25 juin à 23 heures**. Une ouverture temporaire se fera le samedi et le dimanche de 6 à 11 heures.

VACANCES D'ÉTÉ

Le guichet de l'administration municipale fermera ses portes **le vendredi 14 juillet à 12 heures et les rouvrira le lundi 7 août à 10.30 heures**. Une permanence téléphonique sera assurée **du lundi au vendredi, entre 10.30 et 11.30 heures, au 032 497 71 12**.

LOGO · SITE INTERNET

Identité visuelle

Suite aux contacts avec les autorités, j'ai pu constater leur volonté de dynamiser l'image de la commune, leur envie de mettre le village en avant et de montrer ses atouts. Nous avons commencé par une réflexion profonde sur un nouveau logo. Il doit être moderne, sobre et dynamique. Les couleurs du logo expriment l'eau (le bleu) et la nature (le vert), la forme est une manière abstraite de représenter les gorges de Court. Il me tient à cœur de montrer la beauté de la région, de mettre en évidence ses points forts, où la vie rime avec

simplicité pour la vie familiale, proximité de la nature et accès au réseau de la mobilité, notamment !

Pour moderniser l'identité, il a fallu aussi revoir la forme et le contenu du site internet. Techniquement, le nouveau site est programmé responsive, c'est-à-dire qu'il s'adapte selon le moyen de navigation (ordinateur, tablette ou smartphone).

Il sera un bel outil de communication et il pourra être maintenu à tout moment par le secrétariat municipal.

Andrea Babey, Babey Création



Prochaine assemblée municipale

Quand ? Lundi 19 juin 2017, à 20 heures
Où ? Centre communal (grande salle)

Au terme de l'assemblée, un apéritif est offert.

ORDRE DU JOUR

1. Discuter et approuver les comptes municipaux de l'exercice 2016
2. Discuter et approuver un crédit d'engagement de CHF 250'000.00 pour la réfection du chemin de Graitery (subventionné partiellement par la Confédération et le canton de Berne et avec la participation des propriétaires fonciers concernés)
3. Prendre connaissance du décompte final relatif à l'assainissement des canalisations existantes des eaux usées et l'aménagement de nouvelles conduites pour l'évacuation des eaux claires parasites dans la route cantonale (réalisation en plusieurs étapes et sur plusieurs années des secteurs Rue du Temple – Rue Centrale – Rue des Gorges)
4. Prendre connaissance du décompte final relatif à la réfection partielle de la Rue des Fleurs et de la Rue de Mévilier (secteur Eglise – Route cantonale – Jardin Centre) et à l'assainissement des canalisations existantes

- et aménagement de nouvelles conduites pour l'évacuation des eaux résiduaires et des eaux pluviales (système séparatif) dans les secteurs susmentionnés
5. Prendre connaissance du décompte final relatif à la réfection complète de la Rue de Mévilier et de la Rue du Lac Vert (depuis l'intersection de la Rue des Fleurs jusqu'à l'intersection de la Rue Bel-Air)
 6. Communications du Conseil municipal
 7. Divers

30 jours avant l'assemblée, les comptes municipaux 2016 (point 1) sont déposés publiquement à l'administration municipale où ils peuvent être consultés durant les heures d'ouverture.

Au plus tard 20 jours après l'assemblée, le procès-verbal est déposé publiquement à l'administration municipale où il peut être consulté durant les heures d'ouverture et ce, **durant 20 jours**. Pour le consulter durant les jours de fermeture estivale de l'administration, veuillez vous adresser au 032 497 71 12 (permanence téléphonique du lundi au vendredi, de 10.30 à 11.30 heures) et convenir d'un rendez-vous. Pendant toute la durée du dépôt public, une opposition contre le procès-verbal peut être formée par écrit devant le Conseil municipal.

JEUNESSE

Pour que les jeunes s'intéressent à la vie locale – parce que rien n'est acquis !



La Municipalité de Court a décidé d'organiser une soirée dédiée à la jeunesse,

en reprenant quelque peu l'idée développée en septembre 2016 par les communes de Lajoux/Les Genevez. Pour les jeunes, il s'agira d'une occasion de s'exprimer en nuance, différemment que par le droit de vote. Pour la commune, ce sera l'occasion d'entendre de vive voix ce que les 12–25 ans pensent et attendent de leur village.

Ce moment sera l'opportunité de débattre d'idées de projets et de leur faisabilité. Le fil rouge étant que toute chose évolue parce que des personnes donnent de leur temps.

« ÇA SE PASSE CHEZ TOI, TU SAVAIS ? »

Soutenu par le Délégué interjurassien à la jeunesse, accompagné par le responsable de l'Association Jeunesse Régionale (AJR) et un animateur socio-

culturel, un petit groupe de travail œuvre actuellement à l'organisation d'une soirée permettant à la jeunesse de s'exprimer de manière ludique et constructive.

La soirée se déroulera sous forme de petits ateliers interactifs, dans lesquels des participants seront appelés à s'exprimer sur différentes thématiques. Une synthèse sera immédiatement réalisée et adressée aux participants (jeunes et commune).

À VOS AGENDAS

- Quoi ?** Soirée « ça se passe chez toi, tu savais ? »
Quand ? Vendredi 15 septembre 2017, de 18 à 22 heures
Où ? Halle de gymnastique
Pour qui ? Jeunes de 12–25 ans

Apéritif dînatoire offert aux participants.

L'occasion rêvée pour une tranche de la population, actrice de la vie locale et utilisatrice des infrastructures, de donner sa vision du village !

De plus amples informations seront prochainement publiées sur les sites internet de la commune et de l'AJR ainsi que dans d'autres médias. Les soussignés sont bien entendu à votre entière disposition pour discuter du projet et répondre aux questions.

*Hélène Burri et Arnaud Meister
 Conseillers municipaux*



La place de la gare de Court et les gens du voyage



Après l'expérience amère du séjour de près d'une trentaine de caravanes de gens du voyage en 2015 sur le territoire communal dont chacun se souvient, différentes interventions auprès des instances cantonales ont été déposées par le Conseil municipal. À chaque fois, la balle est revenue dans le camp de la commune en invitant ses responsables à se référer à une directive cantonale selon laquelle les communes sont les premières responsables de la sécurité sur leur territoire, quand bien même, il faut le préciser, elles ne disposent pas de moyens policiers ou autres.

En réalité, comme vous avez pu le constater dans la presse, le canton de Berne devrait mettre en place des aires de transit pour l'accueil des gens du voyage étrangers.

Manque de stratégie concertée en Suisse pour les gens du voyage étrangers, pas de solution concertée à court terme

Les discussions entre les cantons, mais aussi avec la Confédération sont amorcées, mais encore faut-il se mettre d'accord sur l'endroit, le financement et les processus d'aménagement du territoire. A l'échelon romand, Neuchâtel, Vaud, Fribourg et Berne cherchent une solution supra-cantonale pour installer une aire de transit officielle suffisamment grande afin d'y loger un maximum de personnes.

« Ce sont des problèmes que l'on peut seulement résoudre ensemble », note le conseiller d'Etat bernois en charge du dossier Christoph Neuhaus. « On va trouver une solution, pas aujourd'hui ou demain, mais après-demain. »

Il faudra patienter effectivement encore cinq à six ans selon les estimations - un laps de temps durant lequel les cantons risquent de continuer à appliquer leurs propres règles.

RTS, 20 mars 2017

Citation de M. le Conseiller fédéral Alain Berset:

Les aires pour les gens du voyage sont « une responsabilité des cantons ».

RTS, 16 septembre 2016

Nos interlocuteurs du canton peinent à se rendre compte que la « spécialité de chez-nous » est que les gens du voyage campent en plein milieu d'un village et non en périphérie.

Le Conseil municipal a donc décidé, en collaboration avec les CFF, d'obstruer à nouveau la place de la gare durant la belle saison afin de freiner l'engouement des gens du voyage à s'y installer, bien que l'on sache pertinemment que s'ils veulent y accéder, ils y parviendront. Les autorités communales sont conscientes que ce n'est pas l'option la plus esthétique et que ce n'est pas une solution d'avenir, mais du moins, obstruer la place avec des billes de bois se révèle peu onéreux. Donc, encore quelques années de patience !

Daniel Bueche, Conseiller municipal en charge du dicastère de la sécurité publique



PARC ÉOLIEN

La route est longue, mais le cap est bon, le parc



Aspect des futures éoliennes depuis le centre du village

En été 2016, un jalon important dans la longue histoire du parc éolien Montoz-Pré Richard fut posé avec la remise aux autorités compétentes en la matière du Plan de quartier ayant valeur de permis de construire. Les retours d'information sont très encourageants, ils ouvrent la voie, mais la route est encore longue jusqu'à l'implantation des éoliennes.

Au printemps dernier, la population de Court avait la possibilité de prendre connaissance du projet de parc éolien Montoz-Pré Richard et de s'exprimer à son sujet. Ainsi le veut la procédure d'information et de participation de la population. Energie Service Biel/Bienne, initiateur du projet, se réjouissait de la participation active des représentants des autorités de Court et de la commune bourgeoise et surtout,

Réorganisation du service technique



À compter du 1^{er} janvier 2017, le service technique de la commune s'est vu réorganisé. En effet, suite aux départs de 2 employés, le Conseil municipal a jugé opportun de revoir quelque peu l'organisation de ce service. La répartition des tâches dévolues à chacun des employés a dès lors été revue.

Avant cette réorganisation, 3 employés à 100 % se partageaient l'ensemble des tâches du service technique. Un premier employé était chargé de la conciergerie du centre communal et de la police administrative ; un autre, de la voirie et le dernier, de la conciergerie des écoles et de l'entretien du complexe de Virelore.

Suite aux 2 départs dont il est fait mention plus haut, la commune a engagé Cindy Marchand au poste de cantonnière et André Gyger à celui de responsable de la voirie et agent de police administrative.

Cindy Marchand travaille à 100 % à la voirie. Elle a pour tâches principales l'entretien extérieur du village, à savoir la tonte des gazons, la taille des arbres, le balayage du domaine public, le déneigement, la gestion de la déchetterie et l'entretien du complexe de Virelore.



Les 2 nouveaux employés : Cindy Marchand et André Gyger

PLACE D'APPRENTISSAGE

CFC d'agent d'exploitation

Fort d'une décision de principe de l'assemblée municipale du 27 juin 2016, le Conseil municipal a mis au concours une place d'apprentissage d'agent d'exploitation en début d'année 2017. Au terme de la procédure de nomination, le candidat retenu a renoncé à son engagement, après avoir trouvé ailleurs une place d'apprentissage lui correspondant mieux. Ne voulant rien forcer, le Conseil municipal a décidé de patienter une année et d'engager un ou une apprenti-e à l'été 2018.

André Gyger occupe quant à lui la fonction de responsable de la voirie à 50 %. Il travaille par conséquent en étroite collaboration avec la cantonnière. Pour les 50 % restants, il est en charge de la police administrative de la commune, comprenant notamment la police des constructions.

Employé par la Municipalité de Court depuis 2001, Stève Kaser est affecté, depuis le 1^{er} janvier 2017, à la conciergerie de tous les bâtiments communaux, à savoir les écoles, la halle de gymnastique et le vaste centre communal.

Cette équipe renouvelée s'engage au jour le jour avec dynamisme au service de la population courtisane et ceci, en excellente collaboration avec les autorités.

*Bastien Eschmann
Secrétaire municipal, responsable du personnel*

éolien Montoz-Pré Richard avance

de l'intérêt et de l'attitude ouverte des habitantes et habitants de la commune.

La remise à l'Office des affaires communales et de l'organisation du territoire (OACOT), le 21 juin 2016, du volumineux dossier incluant le plan de quartier ayant valeur de permis de construire ainsi que l'étude d'impact sur l'environnement était donc une étape importante. L'examen préalable du dossier a comme objectif d'évaluer la compatibilité des éléments du dossier avec les lois en vigueur et les plans directeurs supérieurs. Lorsque des incompatibilités se révèlent, l'Office indique la manière d'y remédier.

L'OACOT a livré en décembre 2016 sa prise de position concernant le dossier dans le rapport d'examen préalable.

L'Office exprime un avis globalement positif et encourageant, dans la mesure où le dossier et ses éléments sont reconnus de qualité et constituant une base d'appréciation suffisante. Ils sont considérés comme clairs, techniquement corrects et adaptés aux différents domaines abordés.

Les remarques et apports de l'OACOT et des instances responsables seront mises en œuvre dans le dossier. Le prochain pas sera le dépôt public du dossier ainsi qu'une assemblée municipale, prévus pour l'automne 2017. D'autres jalons importants dans cette belle aventure que représente le développement de ce projet d'avenir pour toute une région !

Energie Service Bienne



Révision totale du plan d'aménagement local



Poussé par la Confédération et le canton, le Conseil municipal a décidé, en 2015 déjà, d'entreprendre la révision complète du plan d'aménagement local. Ce travail consiste à réorganiser, en vertu des lois applicables, l'urbanisme du village (zones à bâtir, zones industrielles, règlement de construction, etc.). Cet exercice de longue haleine devrait s'étaler sur une durée d'environ 3 ans.

Au vu de la complexité du domaine, les autorités communales ont décidé de s'entourer de spécialistes et ont lancé un appel d'offres. Daniel Croptier, urbaniste à Bienne, accompagné de Christophe Cueni, juriste, ont été retenus. À raison d'une séance tous les mois, ces professionnels collaborent avec une délégation du Conseil municipal composée de 2 de ses membres et du Secrétaire municipal.

L'exécutif communal et la commission technique, d'urbanisme et des travaux publics sont régulièrement informés de l'état d'avancement des travaux et sont appelés à prendre des décisions de principe sur toute une série de questions (futurs zones à bâtir par exemple).

Par le biais de cette révision, la commune adoptera une vision en matière de développement territorial pour les 15 à 20 prochaines années. Il convient de préciser que les dispositions légales contraignantes ne laissent que peu de marge de manœuvre aux communes.

Avant d'être autorisé à ouvrir un nouveau quartier, la législation en vigueur impose de construire les parcelles actuellement en zone à bâtir qui ne sont pas encore construites ou de les dézoner (en passant d'une zone à bâtir à une zone verte ou agricole). À Court, les propriétaires des parcelles non construites ont été approchés par la Municipalité et à la suite



d'une séance d'information, ont été invités à remplir un questionnaire sur leurs projets de développement de ces parcelles. Une nouvelle zone de construction est actuellement à l'étude par les autorités communales. Des contacts ont été pris avec les propriétaires pour leur demander s'ils seraient prêts à vendre ou à échanger leurs terrains en vue du développement du secteur.

Le Conseil municipal ne manquera pas d'informer régulièrement la population du village de l'avancée de ce dossier par le biais du nouveau journal communal.

Jacques Frei

Conseiller municipal en charge du dicastère de l'urbanisme

TRANSPORTS PUBLICS

3,7 km de rails d'importance capitale pour la région



Mis en service le 1er août 1908, le tunnel ferroviaire du Weissenstein doit être prochainement soumis à d'importants travaux garantissant sa survie. Sous la menace d'une possible fermeture, les 3 régions concernées (couronne soleuroise, Jura soleurois et Jura bernois) se sont mobilisées afin d'étudier les différentes options, ainsi que leurs conséquences. Guidées par la Conférence Régionale des Transports (CRT) et le comité «pour le maintien du tunnel du Weissenstein», certaines communes ont élaboré les différentes prises de position nécessaires à la sauvegarde de cette infrastructure.

À l'heure des grandes économies, cet assainissement d'un coût de 170 millions de francs semblait être un combat

perdu d'avance. Néanmoins, le 14 février dernier, l'Office fédéral des transports acceptait la rénovation du tunnel, pour la plus grande joie de la région.

UNE BATAILLE DE GAGNÉE, MAIS ATTENTION À NE PAS S'ENDORMIR !

N'oublions pas le reste de la ligne, celui qui relie Gänsbrunnen à Moutier. En effet, le train pourrait très vite être remplacé par un service de bus sur ce tronçon. Pourtant, le bus n'offre pas la rapidité du train, sans parler de l'aspect écologique. Une ligne de train démantelée est rarement remise en service. En outre, qui peut prédire les besoins futurs d'une région ? Un abandon du tronçon Gänsbrunnen-Moutier ne pourrait-il pas devenir la première étape du démantèlement complet de la ligne jusqu'à Tavannes ? Les politiques

de la région devront donc rester très vigilants sur ce sujet. Gardons en mémoire que la ligne Moutier-Soleure reste la meilleure alternative pour nous rendre sur le nord du plateau suisse. Utilisons ce pont culturel plus que centenaire ! Mais soyons attentifs : les différents points de vente, qu'ils soient Online, guichets ou automates ne nous proposent pas automatiquement le trajet par cette ligne, ils nous font transiter par Bâle ou Bienne. Alors n'hésitons pas à sélectionner « via Oberdorf » !

Arnaud Meister, Conseiller municipal en charge du dicastère des transports publics



photo: © Walter Ruetsch

Défis énergétiques pour l'avenir des bâtiments communaux



Alors qu'une étude de l'Agence internationale de l'énergie prévoit le déclin des champs pétroliers existants à l'horizon 2035, les défis énergétiques pour la Suisse et particulièrement pour Court à cette même échéance sont nombreux mais sensiblement différents.

La commune de Court a pleine conscience de son rôle d'exemplarité tout en sachant que le débat sur l'énergie et les actions énergétiques sont de la responsabilité de toutes et tous.

MESURES POUR LES BÂTIMENTS COMMUNAUX

La Municipalité de Court dispose, en propriété, de bâtiments entrant dans son patrimoine administratif (centre communal, écoles, halle de gymnastique, complexe de Virelore, etc.). La saisie des consommations d'énergie et d'eau ou une analyse de l'énergie des bâtiments constituent les conditions nécessaires pour planifier concrètement des mesures dans le secteur des bâtiments. Les projets de rénovation et d'optimisation de l'exploitation permettent à la commune de progresser en présentant de bons exemples.

LES SOLUTIONS ALTERNATIVES

À court terme, il faudra évidemment arriver à un mix énergétique, avec des priorités que fixeront les autorités, tout en conservant une certaine flexibilité. Du côté des énergies renouvelables, les potentiels du solaire et du bois peuvent être mieux développés à Court.

FAVORISER LE BOIS RÉGIONAL

L'énergie-bois est considérée comme neutre au plan CO₂ du fait que les arbres accumulent autant de CO₂ durant leur croissance qu'ils en rejettent lors de leur combustion ou leur décomposition. En outre, l'énergie-bois est renouvelable et se positionne en Suisse



comme l'une des formes les plus importantes de production d'énergie durable, derrière la force hydraulique. Outre la production de chaleur, les grosses installations automatiques de chauffage au bois peuvent aussi contribuer à la production de courant.

Pour ces raisons, la collaboration entre la Municipalité et la Bourgeoisie de Court est indispensable. Elle permettra de favoriser cette solution énergétique et surtout, de limiter au maximum l'impact environnemental.

*Pablo Rezzonico
Conseiller municipal en charge
du dicastère des infrastructures*

FINANCES

Etat des finances communales



Les comptes 2016 n'étant pas encore bouclés, mon regard se pose sur les comptes 2015 et plus particulièrement sur 2 indicateurs figurant dans le rapport de notre fiduciaire, la société Soresa SA.

DEGRÉ D'AUTOFINANCEMENT

Il indique dans quelle mesure les investissements peuvent être financés par des ressources propres. S'il est de plus de 100 %, le degré d'autofinancement conduit à un désendettement ou permet le financement d'investissement, tandis que s'il est de moins de 100 %, il entraîne un nouvel endettement. Selon la fiduciaire Soresa, les investissements ordinaires affichent un très bon degré d'autofinancement à 154,2%, alors que les financements spéciaux affichent un degré d'autofinancement insuffisant, se situant à 45,3%. Le degré moyen, soit 112,1%, est toutefois jugé bon.

Les nombreux travaux d'assainissement du réseau d'eaux usées, préconisés par le canton, ont conduit à une réévaluation de la valeur des collecteurs communaux, passant d'environ 9 à 14 millions de francs. L'augmentation proportionnelle des amortissements a fortement péjoré le degré d'autofinancement du compte spécial des eaux usées et a dicté l'augmentation des taxes à partir de cette année. Cet assainissement, qui consistait à séparer les eaux claires parasites, a toutefois permis de diminuer sensiblement les coûts d'exploitation de la STEP.

FORTUNE NETTE DU BILAN EN DIXIÈME DE QUOTITÉ D'IMPÔT

L'importance de la fortune nette ou du découvert du bilan est exprimée en dixième de quotité d'impôt.

Au 31 décembre 2015, la fortune nette représentait 19,5 dixièmes de quotité d'impôt. Les recommandations de l'Office des affaires communales et de l'organisation du territoire (OACOT) en matière d'équilibre financier et d'investissement précisent que la fortune nette devrait se situer à environ 3 dixièmes de quotité d'impôt, sous réserve d'investissements importants ou de futurs excédents de charges prévisibles.

Le niveau de fortune permettra donc de financer des travaux d'entretien importants des bâtiments, sans avoir recours à un crédit d'investissement dont les amortissements grèvent le compte de fonctionnement durant de nombreuses années. Un financement conséquent assuré par le compte de fonctionnement, c'est-à-dire par une diminution de fortune, n'est soumis à aucun amortissement, mais engendre bien évidemment, de facto, un budget déficitaire.

*Jean-Luc Niederhauser
Maire de Court, en charge du dicastère des finances*



Agenda local

11 juin 2017	Brunch du CAS à la Rochette	24 septembre 2017	Tir de clôture au stand de tir
Juin 2017	Tir cantonal bernois au stand de tir et dans tout le Jura bernois	22 octobre 2017	Brunch de la FSG Court
19 juin 2017	Assemblée municipale	29 octobre 2017	Vente de la paroisse réformée
23–25 juin 2017	Fête du village	3 novembre	Promotions civiques à Court
2 juillet 2017	Journée pétanque avec concours et repas de midi	15-19 novembre 2017	Exposition d'ornithologie à la halle de gymnastique
1 ^{er} août 2017	Brunch à la ferme des Rompeux	17-19 novembre 2017	Open du Jura – Tournoi international d'échecs
1 ^{er} août 2017	Fête nationale à la patinoire, organisée par le CP Court	19 novembre 2017	Concert de la Fanfare
10 août 2017	Tirs obligatoires au stand de tir	1 ^{er} –24 décembre 2017	Fenêtres de l'Avent (Unicomart)
25 août 2017	Fête populaire des Estivales musicales à la ferme des Rompeux	2 décembre 2017	Saint-Nicolas
25 août 2017 – 10 septembre 2017	Estivales musicales	7 décembre 2017	Ouverture des prélocactions pour la saison théâtrale 2018
3 septembre 2017	Concert des enfants de l'école primaire (Estivales musicales)	9 décembre 2017	Friture de la société des pêcheurs de Court
12 septembre 2017	Sortie des aînés	18 décembre 2017	Assemblée municipale
15 septembre 2017	Soirée « ça se passe chez toi, tu savais ? »	27–28 décembre 2017	Kids parc à la halle de gymnastique

Plus de détails sur www.court.ch.

MANIFESTATIONS

Fête du village



Pour cette première édition du journal communal, quand il a fallu choisir un sujet, celui de la fête du village m'est naturellement venu à l'esprit. Cette manifestation est à

l'image d'une de mes convictions politiques : seul, difficile d'avancer... C'est en groupe que l'homme va de l'avant !

La fête du village est le moment par excellence où l'on se retrouve avant les grandes vacances d'été, où l'on peut refaire le monde avec les amis dans une cantine. Le moment où l'on laisse s'épanouir les enfants en leur permettant d'aller aux manèges ou de jouer dans la rue, fermée au trafic, pendant que l'on apprécie un repas concocté par les sociétés locales.

Sans les personnes qui donnent de leur temps pour l'organisation et la mise en place des infrastructures, l'aide apportée par la commune, qu'elle soit logistique ou financière, serait vaine. 2016 fut une année de transition pour 2017 :

après plus de 20 ans d'engagement pour cet événement, le comité s'est en partie renouvelé.

QUI DIT CHANGEMENT, DIT MOUVEMENT

Les détails suivront, mais à l'heure où j'écris ces lignes, il est question d'animer des « courtigames » durant le samedi après-midi. Ces jeux seront ouverts aux personnes de tout âge et permettront de s'amuser en famille, entre amis ou même entre collègues.

L'école du village sera à nouveau présente lors de l'édition 2017 avec les jeux de la jungle à la halle de gymnastique.

Je profite de cet article pour remercier les bénévoles qui s'engagent pour offrir une très belle fête à tous les habitants. Merci également aux sociétés, qu'elles soient sportives, culturelles ou autres, pour leur engagement tout au long de l'année.



Nouveau logo de la fête du village, réalisé par Ludmila Beeler

Quoi ? Fête du village
Quand ? Du vendredi 23 juin dès 18.30 heures au dimanche 25 juin 2017 à 23 heures

De plus amples informations suivront dans les médias traditionnels et sur les réseaux sociaux.

Hélène Burri, Conseillère municipale en charge du dicastère des affaires culturelles